

Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche  
et à l'innovation SEFRI  
Einsteinstrasse 2  
3003 Berne

Berne, le 27 mars 2017/ nr  
VL\_Anerkennung Nachdiplomstudien

Par email: [vernehmlassung.hbb@sbfi.admin.ch](mailto:vernehmlassung.hbb@sbfi.admin.ch)

**Révision totale de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES)**  
**Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux reconnaît la nécessité de procéder à une mise à jour afin de développer et de garantir le niveau de formation. La volonté de clarifier les rôles et les compétences des différents acteurs, de renforcer l'orientation vers le marché du travail, de garantir et développer la qualité de la formation et de simplifier les processus est saluée.

Le renforcement du rôle des plans d'études cadres est également soutenu étant donné qu'ils permettent une définition des besoins au plus près des exigences du marché. Cette simplification des processus permet une meilleure réactivité et ainsi une intégration et une reconnaissance plus rapide de nouvelles offres de formation.

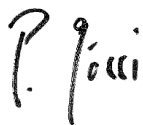
Néanmoins, il convient de faire les remarques suivantes :

- › Les écoles supérieures doivent avoir un autre profil que les hautes écoles spécialisées. Cependant, l'accès entre les deux systèmes doit être garanti.
- › Les organisations du monde du travail doivent avoir une plus grande influence et responsabilité dans l'élaboration des plans d'études cadres. Les écoles supérieures proposent des formations continues, les Ortra doivent ainsi rester au plus proche du monde du travail.
- › Il est important de maintenir la claire distinction entre les écoles supérieures et les hautes écoles spécialisées tout en améliorant de manière ciblée la mobilité entre ces institutions.
- › L'attractivité des formations postdiplômes proposées par les hautes écoles spécialisées doit être maintenue. Le renforcement de la protection des formations postdiplômes des écoles supérieures ne doit ainsi pas péjorer les autres formations postdiplômes proposées.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux  
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi  
Conseillère nationale



Samuel Lanz